

Recommandation n°2

**Répondre aux défis rencontrés au Moyen-Orient à l'interface homme-animal  
grâce au concept « Une seule santé »**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le concept « Une seule santé », démarré dans les années 2000, reconnaît que la santé humaine est étroitement liée à la santé animale et à l'environnement ;
2. Les risques que les agents pathogènes ne se propagent dans de nouvelles zones et évoluent sous de nouvelles formes gagnent en puissance avec la mondialisation, les changements climatiques et l'évolution des comportements humains ;
3. La plupart des maladies émergentes nouvelles sont zoonotiques à l'origine ;
4. Le mécanisme selon lequel le concept « Une seule santé » peut être mis en œuvre au niveau mondial, régional et national n'est pas bien compris ;
5. L'OIE, la FAO et l'OMS , dans le cadre d'une alliance tripartite, ont récemment publié leur engagement confirmant de nouveau leur volonté d'assurer une direction collaborative multisectorielle afin de faire face aux défis sanitaires en conservant l'élan donné par l'Alliance Tripartite lors de la lutte contre l'antibiorésistance, la rage et les influenza zoonotiques et renforcer la collaboration au travers des systèmes de santé publique nationale, de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments ;
6. Rattaché au Cadre de suivi et d'évaluation du RSI (MEF), l'OMS entreprend , à la demande des pays, des missions d'évaluation externe conjointe (missions EEC), au cours desquelles trois des domaines techniques évalués, à savoir l'antibiorésistance, les maladies zoonotiques et la sécurité sanitaire des aliments sont considérées comme les domaines les plus à même de requérir une collaboration intersectorielle à l'interface homme-animal avec d'autres partenaires importants en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, tels que la FAO ;
7. L'analyse des scores moyens obtenus lors des missions d'évaluation externe conjointe (missions EEC) pour les trois domaines techniques par les 11 Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient indique qu'à l'exception des deux pays trouvés dans un état de difficulté critique, la Région peut, de façon générale, être considérée comme étant arrivée à un stade de mise en place du concept « Une seule santé » sans avoir encore pleinement élaboré les mécanismes durables requis pour le mettre en œuvre convenablement ;
8. Le concept « Une seule santé », par une collaboration avec d'autres parties prenantes concernées a eu un impact démontrable pour réduire l'incidence de maladies zoonotiques importantes, avec des exemples pouvant être donnés dans la Région.

LA COMMISSION REGIONALE POUR LE MOYEN-ORIENT

RECOMMANDE QUE :

1. Les Pays Membres poursuivent leur engagement dans le Processus PVS de l'OIE en demandant des Missions d'évaluation PVS ou des missions d'évaluation PVS de suivi ainsi que d'autres missions de ce programme et garantissent, non seulement que les résultats de ces missions soient communiqués et servent à l'auto-évaluation du RSI, des missions d'évaluation externe conjointe (missions EEC) et de toutes les autres activités liées au cadre de suivi et d'évaluation du RSI mais que les Services vétérinaires puissent également participer activement à ces activités ;

2. Les Pays Membres instaurent et rendent pleinement actifs, si cela n'a pas déjà été fait, un/des Comité(s) du concept « Une seule santé » ou équivalent (s) pour constituer un forum permettant de faire face aux défis existant à l'interface de l'environnement homme-animal et également envisager une formation intersectorielle, des simulations ou des échanges liés à la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » dans tous les domaines intéressés ;
3. Les Pays Membres demandent à l'OMS et à l'OIE d'organiser des Ateliers nationaux de connexion RSI/PVS (IHR/PVS National Bridging Workshops) dans la Région du Moyen-Orient comme processus permettant de cartographier, soutenir et renforcer la collaboration intersectorielle à l'interface de l'environnement homme-animal, dans des domaines prioritaires, tels que l'antibiorésistance, les maladies zoonotiques et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production ;
4. Les Pays Membres défendent et assurent une communication sur le concept « Une seule Santé » au sein de toutes les parties prenantes nationales intéressées et, notamment les étudiants en médecine vétérinaire et humaine, les médecins et les fonctionnaires ainsi que le secteur privé et les communautés. Cette communication devra soutenir la détection précoce et la lutte contre les maladies zoonotiques et des sujets (comme l'antibiorésistance) intéressant la santé publique et les Pays Membres sont encouragés à reprendre le concept « Une seule santé » dans le cadre législatif, institutionnel et de mise en œuvre ;

ET QUE :

5. L'OIE, en collaboration avec la FAO et l'OMS, communique largement sur la note conceptuelle récente de l'Alliance tripartite et, par le biais de cette collaboration renouvelée, garantisse que les activités futures entreprises dans le cadre de cette collaboration tripartite bénéficient du soutien effectif des pays pour renforcer la mise en œuvre du concept « Une seule santé » ;
6. L'OIE, en collaboration avec l'OMS, renforce les liens entre le processus PVS et le Cadre de suivi et d'évaluation du RSI de façon à garantir que les Services vétérinaires soient systématiquement considérés comme des acteurs clefs et des partenaires chefs de file en matière de sécurité sanitaire mondiale soutenu par d'autres partenaires clefs, tels que la FAO ainsi que des bailleurs de fonds ;
7. L'OIE envisage de travailler avec l'ensemble de ses partenaires « Une seule santé » afin d'étudier la faisabilité d'instaurer une semaine mondiale de sensibilisation au concept « Une seule santé » ou similaire afin de promouvoir des activités importantes dans le cadre de l'approche « Une seule santé » ;
8. L'OIE continue de former des experts régionaux en matière de PVS et d'étudier la possibilité d'offrir une formation au processus PVS dans la Région avec l'occasion de former de nouveaux experts PVS, y compris dans le cadre du renforcement des capacités pour le concept « Une seule santé », et de les faire participer à des missions appropriées, bien évidemment, à conditions qu'ils remplissent les exigences d'un processus de sélection fondé sur le mérite.

---

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient le 6 octobre 2017)  
et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 24 mai 2018)